

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de
la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de
Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique**

A.Gt. 13-07-2023

M.B. 09-01-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, article 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 1998 autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de rythmique Jacques-Dalcroze de Belgique ;

Vu le « test genre » du 03 mai 2023 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu le protocole de négociation du 19 juin 2023 du Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, Section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement subventionné ;

Vu le protocole de négociation du 16 juin 2023 du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Considérant qu'un projet d'arrêté, conçu exclusivement pour régler l'organisation d'un établissement déterminé, l'Institut de rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique,- est dépourvu du caractère réglementaire requis par l'article 3, §1^{er}, alinéa 1^{er}, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat pour relever de la compétence d'avis de la section de législation du Conseil d'Etat ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education, en charge de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique, dont l'organisation d'enseignement est reconnue comme particulière à l'article 25, alinéa 2, 1^o, du décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, peuvent être organisés :

1° les cours :

- de rythmique ;
- d'expression corporelle ;
- de chorégraphie rythmique ;
- de danse créative ;
- d'arts du cirque ;
- de chant d'ensemble ;
- d'improvisation musicale ;
- de formation musicale ;
- de percussions ;
- d'instruments harmoniques pour les spécialités :
 - piano,
 - guitare,
 - accordéon chromatique ;
- de pratique des rythmes musicaux du monde ;
- de formation vocale ;
- de conscience corporelle ;
- d'histoire de la musique ;
- de danse pour les spécialités :
 - claquettes,
 - danse traditionnelle ;
- d'analyse musicale ;
- d'écriture musicale ;
- de création musicale numérique ;
- de didactique de la rythmique ;
- d'expression théâtrale ;
- d'improvisation/composition corporelle ;
- de didactique de l'expression corporelle.

2° la remédiation.

Article 2. - Pour la formation préparatoire, la formation de base et la formation avancée, les objectifs d'éducation et de formation artistiques, les compétences à exercer et à maîtriser, les conditions d'admission et la structure des cours sont définis à l'annexe n°1 au présent arrêté.

Pour la formation en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études en rythmique et en expression corporelle, les objectifs d'éducation et de formation artistiques, les compétences à exercer et à maîtriser, les conditions d'admission et la structure des cours sont définis à l'annexe n°2 au présent arrêté.

Article 3. - Pour l'application de l'article 11, 2°, du décret du 02 juin 1998 précité, le nombre minimum de périodes à suivre par l'élève régulier est fixé à :

1° pour la formation préparatoire : 1 période en première année et 2 périodes pour les deux années suivantes ;

2° pour la formation de base : 2 périodes ;

3° pour la formation avancée : 2 périodes ;

4° pour la formation en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études : 17 périodes.

Article 4. - La remédiation visée à l'article 4, §3, 4°, du décret du 02 juin 1998 précité peut être organisée pour chacun des cours visés à l'article 1^{er} du présent arrêté conformément aux dispositions visées aux articles 21, 22 et 59bis du même décret.

Article 5. - Les subventions de fonctionnement sont calculées sur base des montants fixés à l'article 39, 1°, du décret du 02 juin 1998 précité.

Article 6. - La correspondance entre les cours repris à l'article 1^{er} du présent arrêté et les fonctions reprises à l'article 51 du décret du 02 juin 1998 précité est fixée à l'annexe n°3 au présent arrêté.

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 1998 autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de rythmique Jacques-Dalcroze de Belgique est abrogé le 04 juillet 2026 de manière à assurer aux élèves de transition la possibilité de mener à bonne fin les études entreprises.

Article 8. - Le présent arrêté entre en vigueur le 28 août 2023.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR

Annexe n°1 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique

Formation préparatoire, formation de base et formation avancée

A. Objectifs généraux d'éducation et de formation artistiques pour tous les cours

1. La promotion d'un apprentissage progressif qui part de l'expérimentation corporelle pour en déduire les notions à apprendre : explorer, réagir, ressentir, décrire, mélanger, associer, dissocier, systématiser, modifier, argumenter, analyser, noter, créer.

2. L'appropriation motrice, sensorielle, kinesthésique, cognitive et verbale des éléments constitutifs du langage propre à chaque cours.

3. La connaissance de son schéma corporel.

4. La découverte et l'appropriation de la relation interactive entre les éléments de temps, d'espace et de tonus musculaire dans une organisation fonctionnelle ou expressive des mouvements, dans une relation entre le corps, l'oreille, la voix.

5. Le développement des facultés :

- a. d'observation ;
- b. de concentration ;
- c. d'écoute ;
- d. d'analyse ;
- e. de mémorisation ;
- f. d'imagination ;
- g. d'expression ;
- h. d'adaptation aux contextes ;
- i. de communication.

6. L'élaboration d'un langage personnel.

7. L'appropriation d'outils nécessaires à la découverte et au développement du potentiel créatif.

8. Le développement de la sociabilité, la coopération et l'aptitude au travail en groupe.

9. L'épanouissement de la personnalité.

10. Le développement du sens critique.

11. L'engagement dans le travail personnel et collectif.
12. Le développement de l'intelligence artistique, de la maîtrise technique, de l'autonomie et de la créativité.

Ces objectifs sont implicites dans toutes les activités d'enseignement. Ils tiennent compte tant du niveau des élèves que de leur diversité et de celle des formes, des moyens et modes d'expression des langages artistiques.

B. Compétences à exercer jusqu'au terme de la formation artistique et prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité de l'élève

1. Intégrer les notions fondamentales de la musique et du mouvement par une écoute sensible.
2. Établir des liens entre le corps, la voix, la musique.
3. Démontrer corporellement et/ou à l'instrument des nuances musicales.
4. Construire et gérer le temps, l'espace, la tension musculaire et la forme d'une séquence : musicale, corporelle, circassienne.
5. Écouter, reproduire les stimuli sonores.
6. Mémoriser des séquences sonores.
7. Utiliser de manière appropriée le corps-instrument, récepteur et transmetteur.
8. Développer la connaissance et la conscience du schéma corporel.
9. Partager, confronter des idées, affiner son sens critique.
10. Développer une méthode de travail personnelle et efficace.
11. Formuler un avis raisonné sur son interprétation et celles de ses pairs.
12. Développer l'expressivité et l'imagination dans les différentes démarches musicales, corporelles, circassiennes.
13. Utiliser les outils, les savoirs et les savoir-faire propres à chaque cours pour l'élaboration d'un langage gestuel personnel.
14. Prester des séquences en public.
15. S'impliquer dans les activités collectives.

C. Compétences à maîtriser à la fin de chacune des étapes de la formation artistique de base et avancée (à exercer pour la formation préparatoire) et prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité de l'élève

C.1. Formation de base

C.1.1. Cours de rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- intégrer les rapports entre les différentes valeurs de note et pouvoir les traduire corporellement et vocalement ;
- reconnaître, formuler et respecter les paramètres de pulsation, tempo, figure rythmique, organisation métrique, rythme, synchronisation ;
- écouter activement, mémoriser, imiter et reproduire des rythmes, des séquences rythmiques ou musicales ;
- stabiliser sa pulsation en lien avec une activité individuelle ou en groupe ;
- maintenir une pulsation sur une musique ;
- réagir avec précision aux exercices d'inhibition et d'incitation ;
- réaliser des réactions entre pieds et mains avec des valeurs simples ;
- créer et réaliser des polyrythmies simples seul, par deux et en groupe ;
- créer sur base des acquis rythmiques, musicaux et corporels des structures simples et complexes ;
- improviser musicalement et corporellement en frappant ou en marchant dans l'espace des séquences sur des rythmes ou des musiques ;
- utiliser des petites percussions en solo, en orchestre ou en dirigeant ;
- établir des liens entre les différents cours transversaux.

C.1.2. Cours d'expression corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- démontrer sa conscience corporelle dans l'immobilité, le geste, le mouvement ;
- intégrer les paramètres spatio-temporels ;
- mobiliser la tension musculaire de manière adéquate à la pratique concernée ;
- développer un langage corporel en vue de réalisations expressives ;
- approfondir de nouvelles façons de se mouvoir ;
- faire preuve de liberté corporelle dans l'improvisation ;

- démontrer sa compréhension de l'espace scénique et du rapport au public.

C.1.3. Cours de formation musicale

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- décoder et reconnaître les sons et leurs rapports : degrés, intervalles, tonalités ;
- chanter avec justesse ;
- reconnaître des fonctions harmoniques de base ;
- reconnaître à l'écoute des modulations aux tons voisins ;
- chanter des mélodies avec le nom des notes ;
- improviser, explorer vocalement avec et sans le nom des notes ;
- superposer la voix chantée à des rythmes corporels ;
- lire la musique ;
- composer des monodies.

C.1.4. Cours de chorégraphie rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- repérer les caractéristiques musicales, instrumentales, vocales de styles différents : répertoire classique, contemporain, traditionnel ;
- identifier les paramètres de base du matériel musical ;
 - analyser des notions musicales et corporelles et les verbaliser ;
 - formuler, d'après la musique, une idée directrice ou thématique, à illustrer corporellement ;
 - s'impliquer dans la création collective d'une séquence chorégraphique ;
 - mémoriser et réaliser la nouvelle « partition » corporelle ;
 - interpréter la séquence chorégraphique individuelle, collective devant un public.

C.1.5. Cours de danse créative

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- styliser les gestes du quotidien ;
- exploiter les actions corporelles de base du mouvement ;
- mobiliser de nouvelles formes corporelles ;
- exprimer la dimension symbolique d'un geste, d'une idée ;
- mémoriser et reproduire une danse créée individuellement ou collectivement ;
- créer une danse à partir d'un thème imposé en lien ou non avec une musique.

C.1.6. Cours d'arts du cirque

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- intégrer et restituer les bases techniques des différentes spécialités de cirque (jonglerie, aérien, acrobatie, acro-porté) via les figures et les enchaînements ;
- appliquer les notions de latéralité, de repères spatio-temporels et de plans ;
- composer une séquence relevant d'une des quatre spécialités ;
- assurer l'apport d'une aide physique pour une autre personne ;
- associer différentes contraintes créatives dans le développement d'une idée ;
- utiliser dans des séquences circassiennes différents stimuli créatifs comme une musique, une image, un objet, une pensée ;
- restituer les codes de base liés à la scène ;
- prendre une part active à un projet collectif et pouvoir le présenter sur scène ;
- appliquer les règles de sécurité dans des situations à risque ;
- placer et ranger le matériel en lien avec un atelier ou une activité donnée.

C.2. Formation avancée

C.2.1. Cours de rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- traduire sa curiosité artistique et culturelle dans des exercices et productions effectuées ;
- créer une séquence reliant les acquis de la formation rythmique et des cours transversaux ;
- établir un savoir-faire relationnel dans la création collective ;
- illustrer son autonomie dans divers contextes d'apprentissage.

C.2.2. Cours d'expression corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- approfondir sa technique corporelle ;
- faire preuve de liberté corporelle dans l'improvisation ;
- décider de chaque étape d'un processus de création ;
- illustrer et exprimer son univers personnel dans divers contextes ;
- créer un projet artistique liant différentes disciplines.

C.2.3. Cours de formation musicale

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- reconnaître à l'écoute des modulations aux tons éloignés ;
- s'inspirer des formes et des styles musicaux pour improviser ;
- improviser vocalement à plusieurs voix ;
- reconnaître et chanter des accords de 4 sons et leurs résolutions ;
- pratiquer la polyphonie.

C.2.4. Cours de chorégraphie rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- maîtriser la connaissance corporelle et l'eutonnie des mouvements dans l'exécution d'une séquence ;

- utiliser les nuances (dynamiques et agogiques) dans les diverses créations chorégraphiques ;
- composer une séquence corporelle à l'intention d'un autre élève ou groupe d'élèves ;
- écrire ou illustrer sa partition corporelle en schémas, annotations musicales ;
- exprimer un univers artistique dans divers contextes.

C.2.5. Cours de danse créative

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- créer des séquences dansées qui font preuve d'une maîtrise de liens et d'enchaînements entre différents mouvements ;
- créer en groupe, en étant leader ou suiveur ;
- créer une pièce chorégraphique en décidant de chaque étape du processus de création, pour soi, pour un autre ou pour un groupe ;
- affirmer son univers par des choix plus personnels.

C.2.6. Cours d'arts du cirque

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistique, l'élève démontre ses capacités à participer activement à toutes les étapes du processus d'apprentissage, à savoir :

- maîtriser les bases techniques des différentes disciplines de cirque ;
- connaître et respecter les normes de sécurité et le matériel adéquat ;
- illustrer un niveau de maîtrise renforcé dans une de quatre disciplines ;
- utiliser son potentiel créatif comme moyen d'expression ;
- faire des choix emprunts de créativité ;
- associer différentes contraintes ;
- mettre en place ou en scène un numéro seul et/ou collectif ;
- appliquer les codes de base liés à la scène et les appliquer lors d'une présentation ;
- prendre une part active à un projet collectif et le présenter sur scène.

D. Objectifs spécifiques de formation et d'éducation artistiques pour les cours optionnels

D.1. Cours de chant d'ensemble

- La sensibilisation à une technique vocale.
- La découverte d'un répertoire varié.
- La sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

D.2. Cours d'improvisation musicale

- La sensibilisation élémentaire à la qualité du son par la qualité du toucher.
- La découverte de l'instrument au moyen de jeux de réactions visuelles et auditives.
- La découverte de la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles en relation avec l'espace et le temps.
- L'acquisition des connaissances de base de la tonalité, de la modalité, du jazz, de la musique contemporaine.
- Les improvisations libres ou à partir d'un thème musical.
- La création de séquences musicales adaptées à l'instant présent et au groupe présent.
- La création en relation avec des histoires, des idées.
- Les mises en lien avec les cours de rythmique et de formation musicale.

D.3. Cours de percussions

- La connaissance de différents instruments de percussion et de leur pratique instrumentale.
- La sensibilisation élémentaire à la qualité du son par la qualité du toucher.
- La découverte de la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles.
- L'adaptabilité de la coordination rythmique et polyrythmique propre à chaque instrument.
- L'acquisition de notions temporelles : durée, pulsation, tempo, motifs rythmiques, mesures, phrases.
- La maîtrise de la technique par une approche sensori-motrice (toucher, vue, ouïe).
- L'expérimentation sonore de la matière vue dans les cours principaux.
- La créativité rythmique et sonore.
- L'acquisition des moyens nécessaires pour le suivi d'une structure rythmique.

- L'introduction de polyrythmies dans des jeux d'ensemble.
- La reproduction de rythmes aussi bien avec la transmission orale que la transmission écrite.
- L'utilisation de manière adéquate des petites percussions en solo, en orchestre ou en dirigeant.
- L'acquisition d'une attitude corporelle adéquate corporelle adéquate pour chaque instrument.

D.4. Cours d'instruments harmoniques pour les spécialités : piano, guitare et accordéon chromatique

- La maîtrise de la technique par une approche sensori-motrice (toucher, vue, ouïe).
- L'acquisition d'un répertoire à exploiter dans un cours principal.
- La découverte de la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles.
- La découverte de morceaux en lien avec les cours de formation musicale et de rythmique.
- L'acquisition de pièces ou extraits à exploiter dans un exercice de rythmique, à utiliser corporellement ou pour y introduire des exercices de réaction.
- L'acquisition de pièces musicales mettant en évidence un aspect mélodique, harmonique ou stylistique en lien avec les cours principaux.
- La création d'un lien entre l'expérimentation corporelle vécue dans l'espace et la restitution à l'instrument.
- La recherche dans le répertoire de morceaux pouvant illustrer une idée, une expression, un thème.
- La composition de petites pièces mettant en évidence un ou plusieurs éléments appris dans le cours de rythmique.
- L'adaptabilité à l'autre dans une production au sein d'un ensemble.

D.5. Cours de pratique des rythmes musicaux du monde

- L'initiation aux principes et aux pratiques des grandes traditions rythmiques du monde.
- L'initiation à la polyrythmie corporelle résultant de la mise en œuvre de claquements de mains, de pas et de syllabes.
- Le développement des facultés attentionnelles et les aptitudes cognitives intervenant dans la pratique rythmique.
- L'acquisition d'habiletés psychomotrices contribuant à une exécution sensitive du rythme.

- L'étude du rythme musical en lien avec la dynamique corporelle et les sensations qui s'y associent.
- La mise en regard progressive de la pratique rythmique avec les différents concepts théoriques du rythme musical.
- L'exploitation du rythme musical comme outil d'expression concourant à l'épanouissement de la personne.

D.6. Cours de formation vocale

- L'acquisition d'une pose de voix correcte (respiration, résonateurs, articulation).
- L'adoption d'une posture efficiente.
- Le développement de la voix au travers d'un répertoire diversifié.
- La mise en contexte du répertoire abordé.

D.7. Cours de conscience corporelle

- La suppression des entraves à l'expression corporelle et rythmique.
- L'analyse du corps au repos : schéma corporel, disponibilité articulaire et musculaire, respiration, axe vertical, équilibre, centre de gravité.
- L'analyse du corps en mouvement : contraction, étirement, élan, chute, transfert du poids, marche, saut.
- Les relations mécaniques et dynamiques des différentes parties du corps et influence des lois physiques.
- L'assouplissement et fortification de la musculature et des ligaments.

D.8. Cours d'histoire de la musique

- L'écoute de créations et de langages musicaux de divers compositeurs et en lien avec différentes époques.
- L'étude de l'organologie.
- La découverte des conjonctures sociales, culturelles, géographiques qui favorisent ou ont favorisé l'émergence de modes, de formes et de moyens d'expression artistique musicale.
- L'approche appropriée de l'histoire pour des jeunes adolescents.

D.9. Cours de danse pour les spécialités : claquettes et danse contemporaine

- La découverte de l'art chorégraphique.
- L'intégration de techniques de danses en lien avec la musique et le rythme.

- L'analyse, la compréhension et l'appropriation de la relation spatiale, temporelle et dynamique dans l'exécution du style de danse concernée.
- La création de liens entre la formation rythmique et corporelle.
- Le développement des acquis rythmiques et corporels.
- L'acquisition d'une aisance corporelle et d'une rigueur rythmique.
- La maîtrise des appuis.
- La différenciation des qualités de mouvement.
- La coordination rythmique et corporelle.

D.10. Cours d'analyse musicale

- L'écoute de répertoires de différentes époques, différents styles.
- L'analyse de différents principes de composition tirés d'œuvres musicales.

D.11. Cours d'écriture musicale

- La pratique des aspects vertical et horizontal des langages musicaux et leurs interactions.
- La connaissance des instruments et de l'instrumentation, des possibilités vocales de chaque pupitre d'un chœur.
- La prise en compte, dans les travaux effectués, des principes exposés dans des exemples issus du répertoire, des débuts de la polyphonie à nos jours.
- La production de pièces instrumentales et vocales.
- L'appropriation sensorielle, cognitive et verbale des éléments du discours musical.
- L'appropriation des éléments de la maîtrise technique et expressive propre au cours.

D.12. Cours de création musicale numérique

- La découverte et l'apprentissage de langages musicaux au moyen d'outils numériques.
- L'initiation et la familiarisation, par l'expérimentation, à ces outils numériques.
- La manipulation, au moyen de ces outils, d'éléments constitutifs des langages musicaux abordés.
- L'exploitation des acquis et des recherches menées dans des productions originales pouvant s'inscrire dans des projets multimédias.

E. Conditions d'admission et structure

E.1. Formation préparatoire

Cours	Conditions d'admission	Structure
Rythmique Expression corporelle	Accessible aux élèves âgés de 4 ans	1 année d'études ; 1 période par semaine
Cours principaux	Conditions d'admission	Structure
Rythmique Expression corporelle	Accessible aux élèves âgés de 5 et 6 ans	2 années d'études ; 2 périodes par semaine
Rythmique et Expression corporelle		2 années d'études ; 2 X 1 période par semaine
Rythmique et Chorégraphie rythmique		
Expression corporelle et Danse créative		
Expression corporelle et Arts du cirque		
Cours optionnels	Conditions d'admission	Structure
Chant d'ensemble	Accessible aux élèves de 5 et 6 ans suivant 2 périodes par semaine dans les cours principaux	2 années d'études ; 1 période par semaine
Improvisation musicale	Accessible aux élèves de 5 et 6 ans suivant 2 périodes par semaine dans les cours principaux dont 1 au moins de rythmique	

E.2. Formation de base

Cours principaux	Conditions d'admission	Structure
Rythmique Expression corporelle	Accessible aux enfants à partir de 7 ans	Enfants : 6 années d'études ; Adolescents et adultes : 4 années d'études ; 2 périodes par semaine
Rythmique et Expression corporelle		
Rythmique et Formation musicale	Accessible aux adolescents et adultes à partir de 13 ans	Enfants : 6 années d'études ; Adolescents et adultes : 4 années d'études ; 2 X 1 période par semaine
Rythmique et Chorégraphie rythmique		

Expression corporelle et Danse créative		
Expression corporelle et Arts du cirque		
Cours optionnels	Conditions d'admission	Structure
Chant d'ensemble	Accessible à partir de 7 ans aux élèves suivant 2 périodes par semaine dans les cours principaux	Enfants : 6 années d'études ; Adolescents et adultes : 4 années d'études ; 1 période par semaine
Improvisation musicale	Accessible à partir de 7 ans aux élèves suivant 2 périodes par semaine dans les cours principaux dont 1 au moins de rythmique	
Percussions		
Instruments harmoniques pour les spécialités : - piano ; - guitare ; - accordéon chromatique	Accessible à partir de 7 ans aux élèves suivant les cours de rythmique et de formation musicale	

E.3. Formation avancée

Les élèves doivent suivre 2 périodes en formation avancée dont 1 minimum dans un cours principal.

Cours principaux	Conditions d'admission	Structure
Rythmique	Accessible aux élèves ayant satisfait à la formation de base	4 années d'études ; minimum 1 période par semaine
Expression corporelle		
Formation musicale		
Chorégraphie rythmique		
Danse créative		
Arts du cirque		
Cours optionnels	Conditions d'admission	Structure
Chant d'ensemble	Accessible aux élèves suivant un cours principal de la formation avancée	4 années d'études ; minimum 1 période par semaine
Pratique des rythmes musicaux du monde		
Formation vocale		
Conscience corporelle		
Histoire de la musique		
Percussions		
Danse pour les spécialités :		

- claquettes ; - danse contemporaine		
Instruments harmoniques pour les spécialités : - piano ; - guitare ; - accordéon chromatique	Accessible aux élèves suivant le cours de rythmique ou de formation musicale ou de chorégraphie rythmique de la formation avancée	
Analyse musicale		
Écriture musicale		
Création musicale numérique		
Improvisation musicale		

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,
Pierre-Yves JEHOLET
La Ministre de l'Éducation,
Caroline DESIR

Annexe n°2 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique

Formation en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études en rythmique et en expression corporelle

A. Objectifs généraux d'éducation et de formation artistiques pour tous les cours

1. La promotion d'un apprentissage intensif qui part de l'expérimentation corporelle.
2. L'appropriation motrice, sensorielle, kinesthésique, cognitive et verbale des éléments constitutifs du langage propre à chaque cours.
3. La connaissance de son schéma corporel.
4. L'appropriation de la relation interactive entre les éléments de temps, d'espace et de tonus musculaire dans une organisation fonctionnelle ou expressive des mouvements pour mettre en lien le corps, l'oreille, la voix.
5. Le développement des facultés :
 - a. d'observation ;
 - b. de concentration ;
 - c. d'écoute ;
 - d. d'analyse ;
 - e. de mémorisation ;
 - f. d'imagination ;
 - g. d'expression ;
 - h. d'adaptation aux contextes ;
 - i. de communication.
6. L'élaboration d'un langage expressif personnel.
7. L'appropriation d'outils nécessaires à la découverte et au développement du potentiel créatif.
8. Le développement de la sociabilité, la coopération et l'aptitude au travail en groupe.
9. La construction, le développement, l'affirmation de la personnalité.
10. Le développement du sens critique.

11. L'engagement dans le travail personnel et collectif.
12. Le développement de l'intelligence artistique, de la maîtrise technique, de l'autonomie et de la créativité.
13. La formation à la didactique de la rythmique ou de l'expression corporelle.
14. La création de liens artistiques avec d'autres domaines artistiques ou socio-culturels.
15. La formation artistique basée sur le lien entre la musique et le mouvement.
16. L'utilisation des connaissances historiques et culturelles pour nourrir sa curiosité artistique.

Ces objectifs sont implicites dans toutes les activités d'enseignement. Ils tiennent compte tant du niveau des élèves que de leur diversité et de celle des formes, des moyens et modes d'expression des langages artistiques.

B. Compétences à exercer tout au long de la formation artistique pour tous les cours prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité de l'élève

1. Intégrer, par une écoute sensible, les notions fondamentales de la musique (le rythme, la mélodie, les hauteurs, les timbres, les nuances, la polyphonie, l'harmonie) et du mouvement (l'espace, le temps, la dynamique et la relation).
2. Établir des liens entre le corps, la voix, la musique.
3. Justifier corporellement et/ou à l'instrument des nuances musicales.
4. Construire une séquence musicale, corporelle, circassienne et appliquer les connaissances du lien entre l'espace, le temps, la tension musculaire et la forme.
5. Écouter, reproduire, les stimuli sonores.
6. Mémoriser des séquences sonores.
7. Utiliser de manière eutonique le corps-instrument, récepteur et transmetteur.
8. Restituer la connaissance et la conscience du schéma corporel.
9. Partager et confronter des idées, affiner son sens critique.
10. Construire et s'approprier une méthode de travail personnelle et efficace.
11. Formuler un avis étayé sur son interprétation et celles de ses pairs.

12. Illustrer son expressivité et son imagination à travers des démarches musicales, corporelles, circassiennes.
13. Utiliser les outils, les savoirs et les savoir-faire propres à chaque spécialité de cours dans l'élaboration d'un langage gestuel personnel.
14. Prester des séquences en public.
15. S'impliquer dans les activités collectives.
16. Utiliser la musique et le son avec la conscience de leur effet dynamique.
17. Utiliser le mouvement et le toucher avec la conscience de leur effet relationnel.
18. Concevoir, mettre en œuvre, créer, présenter et analyser des œuvres d'art vivant qui utilisent l'expression corporelle ou la rythmique et mobilisent le mouvement, la voix et ou la musique.

C. Compétences à maîtriser à la fin de chacune des étapes de la formation en rythmique et prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité de l'élève

C.1. Cours principaux

C.1.1. Cours de rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- intégrer les rapports entre les différentes valeurs de notes et les traduire corporellement et vocalement ;
- reconnaître, formuler, respecter et restituer les paramètres de pulsation, tempo, figure rythmique, organisation métrique, rythme, synchronisation ;
- écouter activement, mémoriser et reproduire des rythmes, des séquences rythmiques ou musicales ;
- stabiliser sa pulsation en lien avec une activité individuelle ou en groupe ;
- maintenir une pulsation sur une musique ;
- réagir avec précision aux exercices d'inhibition et d'incitation ;
- réaliser des coordinations entre la marche et la frappe des valeurs rythmiques composées ;
- créer et réaliser des polyrythmies complexes seul, par deux et en groupe ;
- créer sur base des acquis rythmiques, musicaux et corporels des structures simples et complexes ;

- faire preuve d'une conscience corporelle dans le mouvement et à l'arrêt ;
- réaliser le lien rythmique entre l'espace, la durée et le tonus musculaire ;
- occuper l'espace de manière diversifiée et expressive ;
- reconnaître à l'audition, lire, chanter et écrire des éléments du discours musical ;
- improviser musicalement et corporellement en frappant et/ou en marchant dans l'espace des séquences sur des rythmes ou des musiques ;
- utiliser de manière eutonique des petites percussions en solo, en orchestre ou en dirigeant ;
- s'inspirer des acquis d'autres cours et les intégrer à la discipline ;
- traduire sa curiosité artistique et culturelle dans les exercices et productions ;
- créer une séquence reliant les acquis de la formation rythmique et des autres cours ;
- démontrer un savoir-faire relationnel dans la création collective ;
- illustrer son autonomie dans divers contextes d'apprentissage.

C.1.2. Cours de formation musicale

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- restituer des connaissances anatomiques liées à la voix ;
- chanter avec justesse ;
- chanter des mélodies avec le nom des notes ;
- décoder et reconnaître les sons et leurs rapports : degrés, intervalles, tonalités ;
- reconnaître des fonctions harmoniques ;
- reconnaître à l'écoute des modulations aux tons éloignés ;
- improviser vocalement des monodies avec et sans le nom des notes ;
- connaître les intervalles, les tonalités, les modulations, l'harmonie, la forme et les rythmes ;
- reconnaître et chanter des accords de 4 sons et leurs résolutions ;
- pratiquer la polyphonie ;

- superposer la voix chantée à des rythmes corporels ;
- improviser à partir de formes et de styles musicaux ;
- lire la musique ;
- exprimer corporellement le lien entre musique et mouvement, entre espace, durée et tonus musculaire ;
- créer et réaliser des polyrythmies entre le déplacement et les frappes, entre les deux mains, à l'instrument, en chantant ;
- composer, diriger et improviser des chansons, des pièces pour orchestres à petites percussions.

C.1.3. Cours d'improvisation musicale

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- intégrer et exprimer par l'improvisation à l'instrument le lien entre musique et mouvement, entre l'espace, la durée et le tonus musculaire ;
- connaître et reconnaître les bases de la tonalité, de la modalité, du jazz, de la musique contemporaine ;
- posséder une pulsation stable ;
- réagir à l'instrument aux indications données ;
- réaliser des polyrythmies simples et complexes ;
- réaliser des improvisations adaptées à l'instant présent ;
- gérer une conduite harmonique cohérente et des types d'accords variés et adaptés aux exercices de rythmique proposés ;
- accompagner par l'improvisation un cours de rythmique et de formation musicale ;
- traduire à l'instrument la gamme des nuances dynamiques et agogiques d'un élève exécutant des mouvements ;
- mener des exercices de rythmique de manière expressive par l'improvisation instrumentale ;
- inventer, composer, arranger et accompagner harmoniquement des chansons enfantines dans le respect de la rythmique et de la prosodie.

C.1.4. Cours de chorégraphie rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- exprimer corporellement le lien entre musique et mouvement ;

- concrétiser le lien rythmique entre l'espace, la durée et le tonus musculaire ;
- gérer et utiliser les orientations, les directions, les niveaux ;
- utiliser les nuances (dynamiques et agogiques) dans diverses créations chorégraphiques ;
- posséder une pulsation stable ;
- maîtriser la connaissance corporelle et l'eutonnie des mouvements dans l'exécution d'une séquence ;
- repérer les caractéristiques musicales, instrumentales, vocales de styles différents ;
- identifier et analyser les paramètres de base du matériel musical : rythme, hauteurs, timbre, nuances, polyphonies, harmonie ;
- formuler, d'après le matériel sonore, une idée directrice ou thématique à illustrer corporellement ;
- écrire ou illustrer sa partition corporelle en schémas, annotations musicales ;
- composer une séquence corporelle à l'intention d'un autre élève, d'un groupe d'élèves ou d'un public ;
- concevoir une chorégraphie rythmique et expressive en lien étroit avec la musique ;
- exprimer un univers artistique singulier ;
- exécuter une danse créée individuellement ou collectivement.

C.1.5. Cours d'instruments harmoniques pour les spécialités : piano, guitare et accordéon chromatique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- maîtriser la technique par une approche sensori-motrice ;
- maîtriser la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles ;
- exploiter des pièces ou extraits dans un exercice de rythmique tels que des exercices de réactions (d'incitation ou d'inhibition) ;
- jouer des pièces musicales mettant en évidence un aspect mélodique, harmonique ou stylistique ;
- lier l'expérimentation corporelle vécue dans l'espace et la restitution à l'instrument ;

- rechercher dans le répertoire des morceaux pouvant illustrer une idée, une expression, un thème ;
- construire un répertoire à exploiter dans un cours de rythmique, de formation musicale, d'expression corporelle ou de chorégraphie rythmique ;
- s'adapter à autrui dans une production au sein d'un ensemble musicale ou dansant.

C.1.6. Cours de conscience corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- connaître les spécificités anatomiques liées à la motricité du corps ;
- connaître et utiliser les notions de schéma corporel, disponibilité articulaire et musculaire, respiration, axe vertical, équilibre, centre de gravité ;
- identifier les relations mécaniques et dynamiques des différentes parties du corps et reconnaître l'influence des lois physiques sur ces relations (gravité, forces, dynamique, équilibre, cinétique) ;
- être autonome dans l'analyse des paramètres de son corps au repos et en mouvement ;
- connaître et respecter les limites physiques du corps ;
- assouplir et fortifier sa musculature et ses ligaments ;
- corriger chez l'autre les entraves à l'expression corporelle et rythmique.

C.2. Objectifs spécifiques pour les cours complémentaires

C.2.1. Cours de percussions

- La connaissance de différents instruments de percussion et de leur pratique instrumentale.
- La sensibilisation à la qualité du son par la qualité du toucher.
- La découverte de la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles.
- L'adaptabilité de la coordination rythmique et polyrythmique propre à chaque instrument.
- L'acquisition de notions temporelles : durée, pulsation, tempo, motifs rythmiques, mesures, phrases.
- La maîtrise de la technique par une approche sensori-motrice (toucher, vue, ouïe).

- L'expérimentation sonore de la matière vue dans les cours principaux.
- La créativité rythmique et sonore.
- L'acquisition des moyens nécessaires pour le suivi d'une structure rythmique.
- La réalisation de polyrythmies dans des jeux d'ensemble.
- La reproduction de rythmes aussi bien avec la transmission orale qu'avec la transmission écrite.
- L'acquisition d'une attitude corporelle adéquate pour chaque instrument.

C.2.2. Cours danse traditionnelle

- La découverte d'un répertoire dansé particulier et très diversifié, caractérisé par :
 - a) son origine populaire ;
 - b) des pas et des figures de base pouvant être enrichis de variations traditionnelles ou créatives.
- L'acquisition d'une aisance corporelle et d'une rigueur rythmique.
- L'analyse et la compréhension de la relation spatiale, temporelle et dynamique dans l'exécution des danses.
- L'intégration des techniques de danses traditionnelles en lien avec la musique et le rythme.

C.2.3. Cours de claquettes

- L'appropriation de la technique propre aux claquettes, en lien avec la musique et le rythme.
- Le développement de la conscience corporelle en lien avec la discipline.
- L'analyse et la compréhension de la relation spatiale, temporelle et dynamique dans l'exécution des danses.
- L'établissement de liens entre la formation rythmique et corporelle.
- L'application de ses acquis rythmiques et corporels au travers de cette spécialité.
- L'adoption et la maîtrise d'une posture efficiente lors de la réalisation des mouvements.

C.2.4. Cours de formation vocale

- La pose de voix pour conscientiser et maîtriser la respiration, l'articulation, les résonateurs tant dans la voix parlée que chantée.

- La maîtrise d'une posture efficace.
- Le développement de la voix au travers d'un répertoire diversifié.
- La mise en contexte du répertoire abordé.

C.2.5. Cours d'expression corporelle

- Le développement de l'expression spontanée et imaginative.
- L'utilisation appropriée des qualités du mouvement (poids - temps - espace).
- L'utilisation explorée et exploitée de l'espace pour une structuration de la créativité.
- L'exploration et l'exploitation de l'espace environnant en vue d'une relation à autrui et au groupe.
- L'utilisation du schéma corporel global et segmentaire en vue d'une expression créative.
- L'exploration des relations créatives aux autres formes d'arts.

C.2.6. Cours d'analyse musicale

- L'écoute de répertoires de différentes époques, différents styles.
- L'analyse de différents principes de composition tirés d'œuvres musicales.

C.2.7. Cours d'écriture musicale

- L'approche simultanée des aspects vertical et horizontal des langages musicaux et leurs interactions.
- La connaissance des instruments et de l'instrumentation, des possibilités vocales de chaque pupitre d'un chœur.
- La prise en compte, dans les travaux effectués, des principes exposés dans des exemples issus du répertoire, des débuts de la polyphonie à nos jours.
- La production de pièces instrumentales et vocales.
- L'appropriation sensorielle, cognitive et verbale des éléments du discours musical.
- L'appropriation des éléments de la maîtrise technique et expressive propre au cours.

C.2.8. Cours de chant d'ensemble

- L'acquisition d'une technique vocale correcte.

- La découverte d'un répertoire varié.
- La sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

C.2.9. Cours d'histoire de la musique

- L'écoute de créations et de langages musicaux de divers compositeurs et en lien avec différentes époques.
- L'étude de l'organologie.
- La découverte des conjonctures sociales, culturelles, géographiques qui favorisent ou ont favorisé l'émergence de modes, de formes et de moyens d'expression artistique musicale.

C.2.10. Cours de didactique de la rythmique

- L'intégration des connaissances du développement psychomoteur de l'enfant.
-
- La conception et l'ajustement des dispositifs d'enseignement de la rythmique y compris des évaluations pour des élèves d'âges et de niveaux variés.
- L'invention et la direction d'exercices, de compositions ou d'improvisations d'un orchestre à petites percussions.
- La pratique d'une didactique globale, différenciée, active et ludique.
- La connaissance et le respect des limites physiques du corps.
- L'utilisation de l'improvisation instrumentale de manière rythmique et expressive comme outil pédagogique.
- L'expression orale claire dans les consignes d'enseignement.
- L'initiation aux autres pédagogies actives.
- L'observation de cours.
- La rédaction de comptes-rendus des observations.
- La pratique de leçons.

D. Compétences à maîtriser à la fin de chacune des étapes de la formation en expression corporelle et prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité de l'élève

D.1 Cours principaux

D.1.1. Cours d'expression corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- avoir des connaissances anatomiques liées à la motricité du corps ;
- démontrer sa conscience corporelle dans l'immobilité, le geste, le mouvement ;
- acquérir une coordination corporelle ;
- intégrer les paramètres spatio-temporels, dynamiques et relationnels ;
- connaître les paramètres qualitatifs du mouvement (espace, tonus musculaire et temps) ainsi que leurs interactions ;
- mobiliser la tension musculaire de manière adéquate à la pratique concernée ;
- approfondir de nouvelles façons de se mouvoir ;
- construire un langage corporel artistique personnel en vue de réalisations expressives ;
- faire preuve d'une liberté corporelle dans l'improvisation ;
- décider de chaque étape d'un processus de création ;
- illustrer et exprimer son univers personnel dans divers contextes ;
- créer un projet liant différentes disciplines ;
- démontrer sa compréhension de l'espace scénique et du rapport au public.

D.1.2. Cours d'expression théâtrale

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- utiliser consciemment l'expression verbale et non verbale ;
- assimiler les notions spatio-temporelles de l'espace scénique et de la relation à l'autre ;
- utiliser des techniques de mime, de clown ;
- observer et restituer des scènes de la vie, du quotidien par une communication corporelle, verbale et non verbale ;
- s'approprier des personnages ;
- s'exprimer par le jeu parodique, bouffonesque, clownesque ;
- démontrer une présence scénique.

D.1.3. Cours de conscience corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- connaître les spécificités anatomiques liées à la motricité du corps ;
- connaître et utiliser les notions de schéma corporel : disponibilité articulaire et musculaire, respiration, axe vertical, équilibre, centre de gravité ;
- identifier les relations mécaniques et dynamiques des différentes parties du corps et reconnaître l'influences des lois physiques sur ces relations (gravité, forces, dynamique, équilibre, cinétique) ;
- être autonome dans l'analyse des paramètres de son corps au repos et en mouvement ;
- connaître et respecter les limites physiques du corps ;
- assouplir et fortifier sa musculature et ses ligaments ;
- corriger chez l'autre les entraves à l'expression corporelle et rythmique.

D.1.4. Cours d'improvisation/composition corporelle

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- démontrer sa conscience corporelle dans l'immobilité, le geste, le mouvement ;
- acquérir les nuances dynamiques et agogiques en relation avec l'espace, le temps et la tension musculaire ;
- utiliser consciemment les différents niveaux, les orientations et les directions de l'espace disponible ;
- développer une précision, une coordination, une fluidité et une musicalité dans l'exécution des mouvements ;
- créer des séquences corporelles adaptées en temps réel, au contexte et/ou au groupe présent ;
- créer en relation avec des idées, des thèmes ;
- improviser et composer par manipulation de consignes données.

D.1.5. Cours de rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- intégrer les rapports entre les différentes valeurs de note et les traduire corporellement et vocalement ;

- reconnaître, formuler, respecter et restituer les paramètres de pulsation, tempo, figure rythmique, organisation métrique, rythme, synchronisation ;
- écouter activement, mémoriser et reproduire des rythmes, des séquences rythmiques ou musicales ;
- stabiliser sa pulsation en lien avec une activité individuelle ou en groupe ;
- maintenir une pulsation sur une musique ;
- réagir avec précision aux exercices d'inhibition et d'incitation ;
- réaliser des coordinations entre la marche et la frappe des valeurs rythmiques composées ;
- créer et réaliser des polyrythmies complexes seul, par deux et en groupe ;
- créer sur base des acquis rythmiques, musicaux et corporels des structures simples et complexes ;
- faire preuve d'une conscience corporelle dans le mouvement et à l'arrêt ;
- réaliser le lien rythmique entre l'espace, la durée et le tonus musculaire ;
- occuper l'espace de manière diversifiée et expressive ;
- reconnaître à l'audition, lire, chanter et écrire des éléments du discours musical ;
- improviser musicalement et corporellement, en frappant et/ou en marchant dans l'espace, des séquences sur des rythmes ou des musiques ;
- utiliser de manière eutonique des petites percussions en solo, en orchestre ou en dirigeant ;
- s'inspirer des acquis d'autres cours et les intégrer à la discipline ;
- traduire sa curiosité artistique et culturelle dans les exercices et productions ;
- créer une séquence reliant les acquis de la formation rythmique et des autres cours ;
- démontrer un savoir-faire relationnel dans la création collective ;
- illustrer son autonomie dans divers contextes d'apprentissage.

D.1.6. Cours de chorégraphie rythmique

Sur la base des objectifs d'éducation et de formation artistiques l'élève démontre ses capacités à :

- exprimer corporellement le lien entre musique et mouvement ;
- concrétiser le lien rythmique entre l'espace, la durée et le tonus musculaire ;
- gérer et utiliser les orientations, les directions, les niveaux ;
- utiliser les nuances (dynamiques et agogiques) dans diverses créations chorégraphiques ;
- posséder une pulsation stable ;
- maîtriser la connaissance corporelle et l'eutonnie des mouvements dans l'exécution d'une séquence ;
- repérer les caractéristiques musicales, instrumentales, vocales de styles différents ;
- identifier et analyser les paramètres de base du matériel musical : rythme, hauteurs, timbre, nuances, polyphonies, harmonie ;
- formuler, d'après le matériel sonore, une idée directrice ou thématique à illustrer corporellement ;
- écrire ou illustrer sa partition corporelle en schémas, annotations musicales ;
- composer une séquence corporelle à l'intention d'un autre élève, d'un groupe d'élèves ou d'un public ;
- concevoir une chorégraphie rythmique et expressive en lien étroit avec la musique ;
- exprimer un univers artistique singulier ;
- exécuter une danse créée individuellement ou collectivement.

D.2. Objectifs spécifiques pour les cours complémentaires

D.2.1. Cours de percussions

- La connaissance de différents instruments de percussion et de leur pratique instrumentale.
- La sensibilisation à la qualité du son par la qualité du toucher.
- La découverte de la gamme des nuances dynamiques, agogiques et tactiles.
- L'adaptabilité de la coordination rythmique et polyrythmique propre à chaque instrument.

- L'acquisition de notions temporelles : durée, pulsation, tempo, motifs rythmiques, mesures, phrases.
- La maîtrise de la technique par une approche sensori-motrice (toucher, vue, ouïe).
- L'expérimentation sonore de la matière vue dans les cours principaux.
- La créativité rythmique et sonore.
- L'acquisition des moyens nécessaires pour le suivi d'une structure rythmique.
- La réalisation de polyrythmies dans des jeux d'ensemble.
- La reproduction de rythmes aussi bien avec la transmission orale que la transmission écrite.
- L'acquisition d'une attitude corporelle adéquate pour chaque instrument.

D.2.2. Cours de danse traditionnelle

- La découverte d'un répertoire dansé particulier et très diversifié, caractérisé par :
 - a) son origine populaire ;
 - b) des pas et des figures de base pouvant être enrichis de variations traditionnelles ou créatives.
- L'acquisition d'une aisance corporelle et d'une rigueur rythmique.
- L'analyse et la compréhension de la relation spatiale, temporelle et dynamique dans l'exécution des danses.
- L'intégration des techniques de danses traditionnelles en lien avec la musique et le rythme.

D.2.3. Cours de claquettes

- L'appropriation de la technique propre aux claquettes, en lien avec la musique et le rythme.
- Le développement de la conscience corporelle en lien avec la discipline.
- L'analyse et la compréhension de la relation spatiale, temporelle et dynamique dans l'exécution des danses.
- L'établissement de liens entre la formation rythmique et corporelle.
- L'application de ses acquis rythmiques et corporels au travers de cette spécialité.

- L'adoption et la maîtrise d'une posture efficace lors de la réalisation des mouvements.

D.2.4. Cours de didactique de l'expression corporelle

- L'intégration des connaissances du développement psychomoteur de l'enfant.
- La conception et l'ajustement des dispositifs d'enseignement de l'expression corporelle y compris des évaluations pour des élèves d'âges et de niveaux variés.
- L'invention et la direction d'exercices, de compositions ou d'improvisations corporels.
- La pratique d'une didactique globale, différenciée, active et ludique.
- La connaissance et le respect des limites physiques du corps.
- L'utilisation de l'improvisation corporelle de manière expressive et rythmique comme outil pédagogique.
- L'expression orale claire dans les consignes d'enseignement.
- L'initiation aux autres pédagogies actives.
- L'observation de cours.
- La rédaction de comptes-rendus des observations.
- La pratique de leçons.

D.2.5. Cours de danse créative

- La stylisation des gestes du quotidien.
- La compréhension et l'exploitation des actions corporelles de base du mouvement.
- La mobilisation de nouvelles formes corporelles.
- L'expression de la dimension symbolique d'un geste, d'une idée.
- Le développement du sens créatif en partant d'une situation du quotidien.
- La mémorisation et la reproduction d'une danse créée individuellement ou collectivement.
- La création d'une danse à partir d'un thème imposé en lien ou non avec une musique.
- La création de séquences dansées qui font preuve d'une maîtrise dans la liaison et l'enchaînement des mouvements.

- La création en groupe, en étant leader ou suiveur.
- La création d'une pièce chorégraphique en décidant de chaque étape du processus de création, pour soi, pour un autre ou pour un groupe.
- Le développement de choix plus personnels.

D.2.6. Cours d'histoire de la musique

- L'écoute de créations et de langages musicaux de divers compositeurs et en lien avec différentes époques.
- L'étude de l'organologie.
- La découverte des conjonctures sociales, culturelles, géographiques qui favorisent ou ont favorisé l'émergence de modes, de formes et de moyens d'expression artistique musicale.

D.2.7. Cours de formation musicale

- La reconnaissance des sons et de leurs rapports.
- La justesse dans le chant.
- La reconnaissance des fonctions harmoniques de base.
- La reconnaissance à l'écoute des modulations aux tons voisins.
- Le chant de mélodies avec le nom des notes.
- L'improvisation et l'exploration vocale avec et sans le nom des notes.
- Les créations vocales.
- La polyrythmie entre la voix chantée et des rythmes corporels.
- La lecture musicale.

D.2.8. Cours de chant d'ensemble

- L'acquisition d'une technique vocale correcte.
- La découverte d'un répertoire varié.
- La sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

D.2.9. Cours de formation vocale

- La pose de voix pour conscientiser et maîtriser la respiration, l'articulation, les résonateurs tant dans la voix parlée que chantée.
- La maîtrise d'une posture efficiente.
- Le développement de la voix au travers d'un répertoire diversifié.

- La mise en contexte du répertoire abordé.

D.2.10. Cours d'arts du cirque

- La maîtrise des techniques de base des différentes disciplines du cirque.
- Le placement d'un atelier technique en respectant les notions de sécurité et avec le matériel adapté, tout en comprenant le sens et les nécessités.
- La maîtrise d'une des quatre disciplines des arts du cirque.
- L'appropriation des arts du cirque comme moyen d'expression personnel.
- L'utilisation de sa créativité personnelle comme moyen d'expression.
- La capacité à faire des choix créatifs basés sur une réflexion riche et construite de savoirs et de savoir-faire.
- La capacité d'associer différentes contraintes créatives dans le développement d'une idée, d'un thème.
- La mise en place d'un numéro seul et/ou collectif.
- La connaissance des codes de base liés à la scène et leur application lors d'une présentation.
- La participation à un projet collectif et sa présentation sur scène.

E. Conditions d'admission et structure

E.1. Orientation rythmique

Durant le cycle de 3 années d'études, les élèves doivent fréquenter tous les cours principaux et complémentaires, ainsi que des stages d'observation et pratiques à raison de 2 périodes par semaine.

Cours principaux	Conditions d'admission	Structure
Rythmique	Accessible à partir de 17 ans sur avis favorable du conseil de classe et d'admission	3 années d'études ; 4 à 6 périodes par semaine
Formation musicale		3 années d'études ; 2 à 4 périodes par semaine
Improvisation musicale		3 années d'études ; 2 ou 3 périodes par semaine
Chorégraphie rythmique		3 années d'études ; 2 périodes par semaine
Instruments harmoniques pour les spécialités :		3 années d'études ; 1 période par semaine

- piano ; - guitare ; - accordéon chromatique		
Conscience corporelle		3 années d'études ; 1 à 3 périodes par semaine.
Cours complémentaires	Conditions d'admission	Structure
Percussions	Accessible aux élèves suivant ou ayant réussi les cours principaux ci-dessus	2 ou 3 années d'études ; 1 période par semaine
Danse traditionnelle		2 ou 3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Claquettes		3 années d'études ; 1 période par semaine
Formation vocale		2 années d'études ; 2 ou 3 périodes par semaine
Expression corporelle		1 année d'études ; 1 période par semaine
Analyse musicale		2 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Écriture musicale		2 ou 3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Chant d'ensemble		3 années d'études ; 4 à 7 périodes par semaine
Histoire de la musique		
Didactique de la rythmique		

E.2. Orientation expression corporelle

Durant le cycle de 3 années d'études, les élèves doivent fréquenter tous les cours principaux et complémentaires, ainsi que des stages d'observation et pratiques à raison de 2 périodes par semaine.

Cours principaux	Conditions d'admission	Structure
Expression corporelle	Accessible à partir de 17 ans sur avis favorable du conseil de classe et d'admission	3 années d'études ; 4 à 6 périodes par semaine
Expression théâtrale		3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Conscience corporelle		3 années d'études ; 1 à 4 périodes par semaine
Improvisation/composition corporelle		3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Rythmique		3 années d'études ; 4 à 6 périodes par semaine
Chorégraphie rythmique		3 années d'études ;

Cours complémentaires	Conditions d'admission	Structure
		2 périodes par semaine
Percussions	Accessible aux élèves suivant ou ayant réussi les cours principaux ci-dessus	2 ou 3 années d'études ; 1 période par semaine
Danse traditionnelle		2 ou 3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Claquettes		3 années d'études ; 4 à 7 périodes par semaine
Didactique de l'expression corporelle		
Option 1 au choix *		
Danse créative		2 ou 3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Histoire de la musique		2 ou 3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Formation musicale		3 années d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Chant d'ensemble		1 ou 2 années d'études ; 1 période par semaine
Formation vocale		
Option 2 au choix *		
Arts du cirque		3 années d'études ; 8 périodes par semaine
Formation musicale		1 année d'études ; 1 ou 2 périodes par semaine
Chant d'ensemble		1 année d'études ; 1 période par semaine
Formation vocale		

* Outre les quatre cours complémentaires communs, les élèves doivent fréquenter au choix tous les cours de l'option 1 ou de l'option 2.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,
Pierre-Yves JEHOLET
La Ministre de l'Éducation,
Caroline DESIR

Annexe n°3 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique

Cours	Fonctions
Rythmique	Professeur de rythmique Professeur de rythmes et rythmiques
Expression corporelle	Professeur d'expression corporelle
Chorégraphie rythmique	Professeur de rythmique Professeur de rythmes et rythmiques Professeur d'expression corporelle
Danse créative	Professeur d'expression corporelle Professeur de danse contemporaine
Arts du cirque	Professeur d'expression corporelle
Chant d'ensemble	Professeur de chant d'ensemble Professeur de chant choral
Improvisation musicale	Professeur d'improvisation musicale Professeur d'improvisation Professeur de rythmique Professeur de de rythmes et rythmiques
Formation musicale	Professeur de formation musicale Professeur de rythmique Professeur de de rythmes et rythmiques
Percussions	Professeur de percussions
Instrument harmoniques pour les spécialités : - piano - guitare - accordéon chromatique	Professeur de piano Professeur de guitare et de guitare d'accompagnement Professeur de guitare Professeur d'accordéon chromatique
Pratique des rythmes musicaux du monde	Professeur de pratique des rythmes musicaux du monde Professeur de rythmes et rythmiques
Formation vocale	Professeur de chant et de musique de chambre vocale Professeur de chant Professeur de chant jazz et ensemble jazz Professeur de chant jazz Professeur de chant pop
Conscience corporelle	Professeur d'expression corporelle Professeur de danse contemporaine
Histoire de la musique	Professeur d'histoire de la musique-analyse Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
Danse pour les spécialités : - claquettes - danse traditionnelle	Professeur de claquettes Professeur de danse traditionnelle

Écriture musicale	Professeur d'analyse et écriture musicale
Analyse musicale	Professeur d'histoire de la musique-analyse Professeur d'histoire de la musique et analyse musicale Professeur d'écriture musicale-analyse Professeur d'analyse et écriture musicale
Création musicale numérique	Professeur de création musicale numérique
Didactique de la rythmique	Professeur de rythmique Professeur de rythmes et rythmiques Professeur d'expression corporelle
Expression théâtrale	Professeur d'art dramatique Professeur d'expression corporelle
Improvisation/composition corporelle	Professeur d'expression corporelle Professeur de danse contemporaine
Didactique de l'expression corporelle	Professeur d'expression corporelle Professeur de rythmique Professeur de rythmes et rythmiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'organisation d'un enseignement spécifique de la rythmique et de l'expression corporelle à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,
Pierre-Yves JEHOLET
La Ministre de l'Éducation,
Caroline DESIR